



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 41611

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la revalorisation indiciaire de la fonction enseignante et plus particulièrement des PLP. En effet, ces personnels ont pour beaucoup participé à la libération de la France et sont parmi les bâtisseurs d'un enseignement technique public et acteurs de son développement. Ils ont aussi contribué à la construction de l'école nouvelle, participant à la promotion de la jeunesse. Si tous les PLP1 actifs ont été intégrés en second grade par l'instruction ministérielle du 31 mars 1999, il n'en a pas été de même pour les retraités de ce corps. Ces personnels s'interrogent sur l'urgence de la sortie rapide d'un décret d'assimilation des retraités au second grade et cela en vertu de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires. Il s'avère que la circulaire du 5 juillet 1993 pénalisera durablement les PLP1 retraités, comme ce fut le cas pour les professeurs dans écoles de la marine marchande. C'est pourquoi les retraités PLP souhaiteraient que le décret d'assimilation soit publié rapidement afin que celle-ci puisse se faire avec reconstitution de carrière suivant les règles appliquées pour l'intégration des actifs, comme ce fut le cas, notamment, pour les chefs de travaux des établissements scolaires.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP 2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP1 retraités et de leurs ayants cause à celles des PLP2 est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41611

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 958

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 2002